

Recommandations du Comité Ethique et Pédagogique concernant plus particulièrement la formation des cadres

1. Améliorer l'alternance, l'accompagnement et l'évaluation des élèves/stagiaires

- Rédiger une note de cadrage, adressée aux lieux de stage et transmise pour information aux élèves/stagiaires précisant : l'organisation pédagogique (durée du stage, connaissances acquises par le stagiaire/élève durant les cycles ENAP, le rôle des tuteurs, des formateurs, le déroulement du stage, les attendus...), l'organisation des évaluations et l'organisation administrative.
- Transmettre à l'élève/stagiaire le nom du tuteur avant son départ en stage ;
- Mettre en place un protocole d'accueil et d'installation permettant une présentation réciproque ainsi que la construction d'un emploi du temps pertinent et adapté ;
- Intégrer dans l'emploi du temps des points d'étape hebdomadaires entre l'élève/stagiaire et son tuteur facilitant si nécessaire des réajustements et contribuant à l'élaboration d'une démarche réflexive sur les pratiques professionnelles ;
- Favoriser l'auto-évaluation de l'élève/stagiaire sur les actes professionnels observés et évalués.
- Formaliser un bilan intermédiaire – hormis pour les stages de découverte d'une durée trop courte – permettant d'évaluer les compétences acquises par le stagiaire à mi- stage, de faire un point sur celles restant à acquérir, de fixer les objectifs de progression pour la deuxième partie du stage, d'identifier les points de vigilance si nécessaire. Ce bilan intermédiaire devra réunir a minima l'élève/stagiaire et le tuteur de stage. En cas de difficulté repérée durant le déroulement de stage et/ou à la demande de l'élève/stagiaire, du tuteur ou coordinateur la présence – y compris par visio-conférence – d'un acteur de la formation ENAP est à préconiser. Un compte rendu de ce bilan sera rédigé par le tuteur puis adressé à l'unité de formation des cadres (trame à construire) ;

- Rendre obligatoire la présence de l'élève/stagiaire lors de l'évaluation finale et lui indiquer formellement le contenu de son évaluation afin que ce temps de travail participe pleinement à la construction de sa professionnalité. L'évaluation finale doit objectiver les acquis professionnels du stagiaire et vérifier que ces derniers sont suffisants pour exercer des responsabilités de cadre. En cas de difficulté(s) repérée(s) et/ou à la demande de l'élève/stagiaire, du tuteur ou coordinateur ; la présence – y compris par visio-conférence – d'un acteur de la formation ENAP est à préconiser.
- Proposer à chaque cycle « ENAP » de l'analyse de la pratique conduite par un professionnel tiers formé précisément à cette approche afin que l'élève/stagiaire soit en capacité de se questionner, d'analyser et de définir sa propre expérience de la fonction de direction.
L'analyse de la pratique favorise ainsi au fil des séquences une démarche réflexive, la mise en lien des différents savoirs (techniques, méthodologiques, théoriques), la conceptualisation d'une pratique et d'un positionnement professionnel.

2. Etoffer la formation de la communauté pédagogique sur la pratique du tutorat

- Proposer des formations adaptées aux tuteurs des DSP, DPIP.
- Harmoniser les formations des tuteurs par la proposition d'une mallette pédagogique commune ;
- Proposer une « formation d'adaptation » à la prise de fonction des CURFQ afin que ces derniers puissent appréhender plus globalement leurs missions sur le volet « formation »
- Organiser à chaque RAF un temps de travail sur l'accueil et l'accompagnement des stagiaires, en particulier les publics cadres. (Dans cette perspective, il serait pertinent d'associer au RAF les cadres qui accueillent les élèves et stagiaires).

3. Favoriser une démarche qualité de la formation

- Rédiger une charte de la formation et de l'accompagnement éthiques des élèves/stagiaires partagée par tous les membres de la communauté pédagogique ;
- Organiser des **RETEX** en présence des acteurs concernés (filières, coordinateurs, tuteurs, etc.) lorsque la formation d'un stagiaire a été source de difficultés, d'incompréhensions, de dysfonctionnements afin de capitaliser les enseignements de cette expérience et d'améliorer la qualité de la formation ;
- Evaluer le dispositif des commissions d'accompagnement pour les publics DSP et DPIP pour mieux comprendre les effets produits sur les trajectoires de formation des élèves.

Recommandations du Comité Ethique et Pédagogique concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein de l'ENAP
--

- Former les élèves, stagiaires et personnels permanents à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes en application de la circulaire du 09 mars 2018.
- Sensibiliser dès l'accueil, les élèves et stagiaires au cadre juridique concernant les infractions à caractère sexuel et/ou sexiste, de donner des repères sur les notions de consentement et de droit des victimes, d'aborder la question du discernement et de développer la responsabilité de chacun au regard de ses actes.

Nota :

Travailler sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes va avoir des impacts sur les représentations, les stéréotypes genrés et les pratiques professionnelles. Cela aura aussi des conséquences à la fois sur l'institution mais

aussi sur les individus qui l'incarnent. Afin que cette évolution puisse se faire dans un climat serein, facteur de réussite, il serait intéressant qu'un groupe de professionnels au sein de l'ENAP déjà sensibilisés aux questions de discriminations, de représentation puisse préalablement réfléchir aux contenus, adaptations par public et modalités pédagogiques (Guide de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, édition 2018)

Recommandations du Comité Ethique et Pédagogique concernant le fonctionnement et savoir vivre dans les espaces formatifs.

- 
- Co-construire avec les membres de la communauté pédagogique et les élèves/stagiaires les règles partagées de fonctionnement et de savoir vivre en amphithéâtre et dans les salles de cours. L'objectif est de garantir l'harmonisation des pratiques entre intervenants et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des formations.

Nota :

La constitution d'un groupe de travail sur cette thématique garantirait la prise en compte de différents points de vue (élèves/intervenants)